

Notre conclusion était à l'effet que la détermination par la loi d'une proportion de Canadiens sur les conseils d'administration des compagnies ne devrait pas avoir une incidence prioritaire sur la poursuite de nos objectifs nationaux. De telles décisions à moins qu'elle ne fassent partie d'un ensemble de mesures plus vastes et de facture plus rigoureuse, sont davantage symboliques qu'effectives; je ne nie pas l'importance des symboles surtout lorsqu'une question aussi controversée est en cause, mais le gouvernement fédéral savait que plusieurs filiales étrangères avaient déjà une importante proportion de Canadiens sur leur conseil d'administration; il n'ignorait pas non plus qu'une firme, contrainte par la loi de changer la composition de son conseil d'administration, peut chercher à mettre en place des directeurs passifs; il savait, enfin, que les décisions importantes ne sont souvent pas prises par le conseil d'administration de la filiale, mais par celui de la maison-mère.

Pour ces raisons et j'en passe, le gouvernement fédéral a préféré aborder le problème de la propriété étrangère plutôt du point de vue des résultats réels et des bénéfices économiques pour le Canada. Cette approche se trouve articulée dans la législation fédérale sur les prises en charges de sociétés canadiennes par les capitaux étrangers. Toutefois, comme je l'ai laissé entendre, un problème aussi profond et complexe ne se trouvera pas résolu grâce à une seule intervention à un moment donné; c'est plutôt un problème auquel tout le pays est confronté et auquel il doit s'attaquer.

Au cours des années qui viennent, d'autres problèmes particuliers surgiront; sans être d'importance fondamentale, ces problèmes seront difficiles à résoudre et compliqueront nos relations économiques avec les États-Unis. Le Canada continuera de diversifier son commerce en vue d'acquérir une plus grande indépendance vis-à-vis du marché américain. Les États-Unis demeureront néanmoins, pour le Canada, la nation la plus importante sur le plan des échanges commerciaux et nous aurions tort, à mon avis, de ne pas tirer pleinement parti des occasions qu'offre ce marché. Les discussions ininterrompues à l'intérieur même du Canada sur les problèmes de la propriété étrangère, à l'égard desquelles les États-Unis jouent généralement le rôle d'observateurs sympathiques, compliqueront sans doute davantage nos relations. Pour ce qui est des pourparlers internationaux, je ne crois pas qu'il naisse de complications graves entre le Canada et les États-Unis quant à l'amélioration du système monétaire international. Sur le plan du commerce international, le Canada continuera de compter sur les États-Unis pour promouvoir un multilatéralisme équitable qui réduirait les conséquences de la formation de blocs commerciaux comme la CEE. Le Gouvernement a déjà fait savoir qu'il appuie la proposition américaine relative à la tenue d'une nouvelle ronde de négociations internationales à cette fin.

Qu'en est-il des autres questions? L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs représente un progrès considérable sur le plan de l'environnement. À l'heure actuelle, le Gouvernement du Canada presse les États-Unis d'accorder à la Commission mixte internationale un rôle plus considérable dans la protection des eaux limitrophes. Heureusement, on remarque que ces questions éveillent dans le public le même intérêt au Canada et aux États-Unis. Nous pouvons espérer que cet intérêt incitera les deux gouvernements à étudier sérieusement des problèmes comme celui du danger de pollution par les hydrocarbures dans les eaux littorales. Les deux pays devraient donc, en toute probabilité, continuer à conjuguer leurs efforts dans la lutte contre ces menaces à l'environnement.